

1. General Description:

ID:CN-22018

Project resulting from this CN: N/A

Note: CNs are developed into project proposals following consultation with donor(s).

1.1 Project Title:

Appui au renforcement du cadre de concertation pour la gestion participative et durable de la forêt classée d'Aou-Mono

1.2 Submitting Country/ies:

Togo

1.3 Specific Location & Country/ies/regions/areas benefitting from the project:

Région Centrale, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua 2

1.4 Endorsement from ITTO Focal Point:

Lettre n° 125-2022-odef.pdf

1.5 Intended Project Duration (in months):

24

1.6 Indicative Budget (in US\$):

ITTO	555,224
Counterpart	94,004
Total	649,228

1.7 Programme Line Focus

Forest Landscape Restoration and Resilient Livelihoods

1.8 Project Type

Capacity Building/Training, Community/field-based project implementation, Workshop/meeting/seminar

1.9 Proposal Summary:

Suite à des troubles socio-politiques dans le pays pendant les années 1990, la forêt classée (FC) d'Aou Mono a été envahie et les ressources naturelles dévastées avec de graves conséquences sur l'existence de l'écosystème ainsi qu'une gestion contestée de ces ressources par l'administration forestière représentée par l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF). Pour inverser cette tendance et augmenter sa productivité au bénéfice de tous les acteurs, l'ODEF a élaboré cette présente note conceptuelle de projet à soumettre à l'organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Ce projet vise la gestion participative et durable de la FC d'Aou-Mono. Ceci se fera à travers la sensibilisation et la formation de la population sur la réglementation forestière, la création d'un comité mixte de gestion, la promotion des activités génératrices de revenus (maraichage et apiculture), la matérialisation des parcelles des séries agricoles ainsi que la promotion de la pratique d'une agriculture durable.

2. Proponent Information:

2.1 Executing Agency Information:

Name of Agency/Organization/Institution:

Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

Name of main Contact Person:

ALABA Pyoabalo

Email:

pmapoke@yahoo.fr

Other E-mail address:

pyoalaba@gmail.com

Phone:

+ 228 22 51 42 17// 99 61 74 05

Fax:

+ 228 22 51 42 14

URL:

<https://odeftg.com>

2.2 Type of Organization:

Governmental Agency

2.3 Collaborating Agency/ies:**Name of Agency/Organization/Institution:**

Directions centrales du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières à savoir : 1- Ressources Forestières (DRF), 2- Direction de l'Environnement (DE), et 3- Inspection des Ressources Forestières (IRF)

2.4 Relevant experience of EA:

Depuis sa création en 1971, divers projets sont exécutés par l'ODEF financés par des bailleurs dans plusieurs domaines : Reboisement et gestion forestière : OIBT (16 projets), FAO (01 projet), PAM (01projet), FFEM (01projet), Changements climatiques : UE (01 projet), OIBT (01projet), Statistiques forestières : OIBT (01 projet), Sur financement propre, l'ODEF a réalisé et gère plus de 20000 ha de plantations forestières.

3. Relevance:

3.1 Conformity with ITTO objectives (ITTA, 2006) and priorities (current SAP):

Le projet est conforme aux objectifs ci-après de l'article 1 de l'AIBT de 2006: (c) Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté; Le projet mènera des activités lui permettant de contribuer au développement socio-économique et à l'amélioration des conditions écologiques de la forêt classée. En particulier il appuiera les efforts d'auto-développement par la protection et la mise en valeur de leurs ressources forestières. (j) Encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières. Ce Projet vise la protection des sols, des eaux et de l'écosystème des forêts à travers la protection intégrale des forêts contre des pratiques inadéquates pour le maintien du couvert forestier dans ce domaine. Ce projet est aussi en conformité avec le plan stratégique OIBT 2013- 2018 dans ses axes stratégiques 3 et 4: Pour l'axe 3 : le projet a prévu des activités de sensibilisation pouvant permettre de faire prendre conscience par les populations des conséquences de l'exploitation anarchique des ressources de la forêt. Il a également prévu le renforcement des capacités de ces populations dans la gestion durable des terres. Toutes ces actions permettront de réduire l'impact sur la régénération naturelle de la forêt et par conséquent freiner l'érosion de la biodiversité. Pour l'axe 4 : ce projet est également en conformité avec cet objectif puisqu'il est prévu de former les acteurs sur l'utilisation rationnelle des ressources et de promouvoir AGR (apiculture) pouvant permettre d'augmenter le revenu des populations tout en réduisant les impacts négatifs sur les ressources et par là freiner les effets de changements climatiques.

3.2 Relevance to the ITTO Programme Lines:

Le présent projet est conforme à l'axe programmatique 3 : il vise à poursuivre les efforts de restauration de cette forêt classée dans un cadre participatif et inclusif. Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs locaux afin de faciliter la collaboration avec l'ODEF en vue de la restauration de cette forêt classée fortement dégradée et partiellement envahie. En outre, ce projet contribue indirectement à l'axe programmatique 1. S'agissant de l'axe programmatique 1: il contribue à l'atteinte de ses objectifs 4 et 5 suivants : Pour l'objectif 4 : le projet s'exécute dans une forêt classée dotée d'un plan d'aménagement qui prévoit une série de production de bois d'œuvre et de stock de carbone d'une superficie de 3254,7 ha (54,25%) sur les 6000 ha qui constitue cette forêt. Le renforcement des capacités des communautés locales pour une participation pleine et active dans les activités de restauration de cette forêt classée à travers le reboisement en essences forestières de valeur va accroître les capacités du Togo à produire du bois d'œuvre de qualité. En outre, la sensibilisation des communautés locales sur la réglementation forestière vise à assurer une production et valorisation soutenue durable et légale des ressources forestières et services de cette forêt classée. Pour l'objectif 5 : le projet prévoit de sensibiliser les communautés locales sur l'utilisation rationnelle des ressources pour la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux sans compromettre les efforts de restauration des écosystèmes de cette forêt classée. En outre, le projet intègre six (06) ODD : ODD1 (pas de pauvreté), ODD2 (faim « zéro »), ODD5 (égalité entre les sexes), ODD8 (travail décent et croissance économique), ODD13 (mesures relatives contre les changements climatiques) et ODD15 (vie terrestre) en vue de contribuer au développement équilibré et durable du pays.

3.3 Relevance to the Sustainable Development Goals (SDGs) and the Global Forest Goals (GFGs) and other forest related global agenda:

Le projet contribue à l'atteinte de six (06) ODD : • ODD1 : le projet vise à accroître à moyen et long termes les revenus des communautés locales à travers la valorisation des produits d'éclaircie et bois d'œuvre issus des plantations de teck de la forêt classée. Le développement des AGR comme le maraîchage et l'apiculture, la commercialisation des produits halieutiques (poissons) du fleuve Mono sont également promus et devraient accroître également le revenu des populations. • ODD2 : le projet envisage d'améliorer le niveau de vie des communautés locales en renforçant leurs capacités en gestion intégrée des terres et bonnes pratiques agricoles en vue d'une meilleure productivité et une diversification des spéculations agricoles pour garantir la sécurité alimentaire. • ODD5 : le projet va soutenir la participation des femmes aux activités forestières et à la promotion des AGR en vue d'améliorer leurs revenus. • ODD8 : le projet va promouvoir des emplois verts pour les jeunes du milieu ainsi que les renforcements des capacités en agriculture, apiculture, pêche et sylviculture. • ODD13 : le projet va sensibiliser les communautés locales sur la nécessité de contribuer à la lutte contre les changements climatiques en promouvant les reboisements privés et communautaires, en limitant et en gérant au mieux les feux de végétation, et en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts (ODD13). • ODD15 : le projet va créer les conditions d'une restauration à travers le reboisement intensif dans les séries de production et de conservation de la forêt classée d'Aou-Mono. Les terroirs ruraux ainsi que la série agricole (partie de la forêt classée affectée pour des activités agricoles au profit des communautés rurales riveraines) seront exploités par les ménages des communautés locales en adoptant les bonnes pratiques agricoles et de gestion intégrée des terres.

3.4 Relevance to submitting country's policies:

La politique togolaise en matière de ressources forestières consignée dans la politique forestière est basée sur une utilisation optimale et conservatoire tenant compte de la situation actuelle desdites ressources en : - préservant les capitaux fonciers, biologiques et reconstituant leurs potentiels productifs, - luttant contre la dégradation du milieu et la désertification, - contribuant à la production alimentaire par le biais d'une interaction efficace entre les techniques forestières et agricoles, - contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations, en assurant de façon durable leurs besoins fondamentaux en produits et sous-produits forestiers. Ainsi le Gouvernement togolais, à cause de la situation forestière précaire du pays, a manifesté à travers les trois premiers plans quinquennaux de développement économique et social (1966- 1970 ; 1971- 1975 ; 1976- 1980) et sa politique forestière, la volonté de porter le taux de couverture végétale actuellement de 24,24 % au taux de 30 % à l'horizon 2050. Il faut aussi noter l'adoption de la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement et de la loi n° 2008-009 portant code forestier dont les décrets d'application sont actuellement en cours d'adoption. Aussi conscient que les efforts doivent être intensifiés pour jeter et consolider les bases de l'émergence future du Togo, d'ici à 2030, le gouvernement a élaboré son Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2022 afin de mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie. Ce PND est actualisé en 2020 pour devenir Plan Togo 2025 dans lequel le pays envisage atteindre un taux de couverture forestière de 25% à l'horizon 2025.

3.5 Linkages to previous/ongoing ITTO and other projects/activities (if any):

Les principales projets et activités antérieures ou en cours d'exécution de l'OIBT et autres bails sont : PD 217/03 Rev.2 (F) « Mise en place d'un cadre de coopération entre ODEF et les populations riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili », PD 30/96 rev. 3 (F) de « Plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho-Baloé », PD 9 /99 Rev.2 (F) « Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé (Kpalime-TOGO) et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre », Le projet PD 51/99 Rev.2 (F) « Appui à la mobilisation des initiatives de base pour la promotion de la sylviculture dans le Yoto, Le projet de reboisement de 50 hectares de parcelles et de mise en défens de 17 hectares de forêts naturelles étatiques avec la FAO. Le projet de restauration des paysages montagneux fragiles et dégradés pour l'amélioration de la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés locales au Togo avec le PNUE. Le projet d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique avec l'UE.

4. Project synopsis:

4.1 Objectives (reflecting reference to elements within all ITTO Guidelines as applicable):

Objectif de développement Contribuer à la gestion durable de la Forêt classée d'Aou-Mono en vue d'accroître la production des produits forestiers et agricoles.

Objectif spécifique Ce projet vise à gérer durablement la forêt classée d'Aou-mono afin d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales.

4.2 Key problem(s) to be addressed:

La forêt d'Aou-Mono, classée par l'arrêté N° 945-54/EF du 21 Octobre 1954 a connu dans les années 90 une dégradation accrue de ses ressources entraînant la destruction du couvert végétal. Après cette période de mouvance politique, l'ODEF qui est le garant du patrimoine forestier de l'Etat a pris l'initiative de restaurer ce couvert végétal par le reboisement. C'est ainsi qu'à partir de 2005 à ce jour plus de 400 ha de plantations ont été installées dans cette forêt. Au cours des travaux des incompréhensions entre l'ODEF et la population sont apparues avec pour conséquences la mutilation et l'arrachage des plants mis en association avec les cultures ; les prélèvements illicites des bois de valeur pour le sciage et la carbonisation fréquemment enregistrés. D'autres dégâts sont causés par les transhumants au cours de leurs parcours ; le morcellement et la vente illégale de terrains dans le domaine. Ce fût le cas en 2013 où 64 hectares de plantations en cours d'installation ont été détruites par la population. Aujourd'hui, sept (7) villages sont installés au sein de la forêt. On note un envahissement progressif de la forêt et les plantations installées par l'ODEF. Face à ces problèmes, l'administration forestière se propose après diagnostic de mettre en place, dans une approche participative avec les populations des villages riverains de la forêt classée d'Aou-Mono des mécanismes et des outils pour sécuriser et permettre la gestion durable du patrimoine de ce domaine.

4.3 Main stakeholders and beneficiaries:

ODEF: planificateur de la mise en valeur des forêts de l'Etat, contribue à la sauvegarde des ressources naturelles. Agriculteurs: composés de riverains autochtones et des allochtones pratiquent la culture itinérante sur brûlis. Producteurs du charbon de bois: des bois d'essences de valeurs sont prélevés pour satisfaire une forte demande en bois énergie pour alimenter les grands centres urbains comme la ville de Lomé. Chasseurs: ceux-ci n'hésitent pas souvent à mettre le feu dans les plantations pour déloger les gibiers pendant la saison sèche. Eleveurs: le pâturage des animaux dans la forêt entraîne le piétinement du sol le rendant plus compact, source de dégradation du sol ainsi que la destruction des jeunes parcelles. Autorités préfectorales et communales: représentent le pouvoir central, règlent les conflits sociaux et sensibilisent les populations. Chefferie traditionnelle: ce sont des autorités locales qui règlent les conflits socio - culturels et sensibilisent les populations. ONGs et associations : l'impact de leurs activités ne peut réussir que dans une atmosphère pacifique. CVD et CDQ : ce sont les responsables locaux de développement sur lesquels les autorités locales s'appuient pour la mobilisation. Elus locaux: Ils sont des représentants de leurs populations auprès de l'administration centrale. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) : ministère de tutelle de l'ODEF, il constitue l'Administration forestière garante du patrimoine forestier. OIBT : appui le Togo à l'atteinte des objectifs de 30% de couverture forestière à l'horizon.

4.4 Key activities:

- Création et opérationnalisation d'un comité mixte de gestion de la forêt classée d'Aou-mono. - Sensibilisation des populations et autres acteurs aussi bien sur les objectifs du projet, la gestion durable des terres ainsi que la réglementation en vigueur. - Formation des populations en maraichage et en apiculture, cette activité permettra de les procurer non seulement en produits vivriers, mais aussi constituera une source de revenu permettant ainsi de réduire leur vulnérabilité face à l'exploitation anarchique des ressources naturelles. - Attribution des parcelles des séries agricoles au profit des ménages. Ce projet prendra en compte l'aspect genre à travers la prévision et la mise en œuvre des activités telles que la sensibilisation sur la réglementation forestière et les bonnes pratiques d'utilisation des terres, des AGR à travers la promotion du maraichage et de l'apiculture, le renforcement des capacités des acteurs en maîtrise des bonnes pratiques d'utilisation des terres, de la création et l'opérationnalisation du comité mixte de gestion de la forêt.

4.5 Expected outcomes and impacts, including innovation/transformation:

A l'issue des deux (02) ans, les indicateurs de résultats sont : - un (01) comité mixte de gestion de la F.C. Aou-Mono est créé et est opérationnel ; - 60 personnes des villages riverains de la F.C. sont formées sur la réglementation forestière et la diffusent ; - 90% de la population sont sensibilisés sur l'utilisation rationnelle des ressources ; - 15 personnes issues de 05 groupements des villages riverains sont formées en technique de maraichage et équipées en matériels ; - 40 personnes de 4 groupements sont formées et équipées en matériels d'apiculture ; - 60 personnes sont formées en bonnes pratiques intégrées de gestion des terres et les pratiquent ; - Les 2000 ha de parcelles de la série agricole sont attribués aux ménages ; - 2000 ha de la série agricole sont créés et matérialisés par 100 petites bornes.

4.6 Existing funding for (related) initiative(s)/established contacts to potential donors:

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique au Togo (2018-2021) financé par l'Union Européenne (UE) sous forme d'une subvention directe (PALCC-Subvention directe N°ENV/2017/393-547) à l'endroit de l'office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), un plan d'aménagement de la forêt classée a été élaboré et validé.

4.8 Risk mitigation measures:

Ce projet sera efficacement exécuté si : La population est réceptive aux messages diffusés lors de la sensibilisation. En effet, l'utilisation des ressources de la forêt est rentrée dans les habitudes de la population riveraine. Ce qui laisse présager une difficulté de transmission de message certes mais les leaders d'opinion vont aider à la sensibilisation sur la réglementation forestière en vigueur. La population trouve son compte dans les activités génératrices de revenus proposées: Les populations ont librement accès aux produits forestiers qu'elles prélèvent assez facilement et gratuitement dans la forêt. Le projet va les amener à adopter d'autres activités qui va les amener à engager des coûts physiques et financiers ; ce qui va rendre rigide leur adoption les AGR. C'est pourquoi dans le cadre de la promotion de ces AGR (maraichage et apiculture) le projet a prévu prendre en charge leur formation et leur accompagnement en mettant à leur disposition les équipements nécessaires. A la fin du projet, des techniques seront déjà maîtrisées par les populations formées. L'appui-conseil va se poursuivre à travers d'autres services du ministère pour la pérennité des acquis. Toutes les parties prenantes collaborent : Si les populations riveraines ne sont pas unies elles ne pourront pas travailler pour une gestion durable de la forêt. C'est pour cela qu'il sera mis en place un cadre de concertation qui va engager tout le monde à travers la mise en place d'un comité mixte de gestion en vue de mobiliser les populations concernées pour la gestion durable de la forêt

5. Indicative Budget (in US\$):

Indicative Budget (in US\$):

Description	ITTO	Counterpart	Total
Personnel	131,120	24,000	155,120
Sub-contracts	41,200	0	41,200
Travel and DSA	66,200	0	66,200
Capital Items	85,564	4,800	90,364
Consumables	123,892	1,920	125,812
Publication / Dissemination	0	59,444	59,444
Miscellaneous	13,760	3,840	17,600
Total	461,736	94,004	555,740

ITTO Project Monitoring & Review	14,000	-	14,000
Annual/Final Audit	10,000	-	10,000
ITTO Programme Support	59,488	-	59,488
ITTO Ex-post Evaluation	10,000	-	10,000
GRAND TOTAL	555,224	94,004	649,228